



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
**COMMUNE D'ORCHES**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 086-218601821-20260504-2026\_AVIS\_EOLIE-DE



**Séance du 4 mai 2026**

Nombre de membres en  
exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, le conseil municipal d'ORCHES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEAU Valérie.

Présents : 10  
Votants : 10

**Sont présents** : Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, TAVET Dominique, DE LA GOUBLAYE DE NANTOIS Marie-Caroline, MOREL Virginie et MM. SERVANT Christian, PENIN Loïc, LEBLANC Jean-Michel, RACAULT Cyril et CHARTON Aurélien.

**Est excusée** : Mme OUVRARD Tinhdy

Est désigné secrétaire de séance : CHARTON Aurélien.

Objet de la délibération :

POSITIONNEMENT  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
\*\*\*\*\*

PROJET PARC EOLIEN  
CERNAY

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation et d'exploitation sur la commune de CERNAY d'un parc de 4 éoliennes d'une hauteur totale de 150 mètres et précise que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Madame le Maire énonce l'historique de ce projet soit :

- En octobre 2014, le Conseil Municipal de Cernay avait émis un avis favorable pour mener une étude d'impact sur l'environnement.
- En fin d'année 2022, le promoteur transmet un résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement dont il y figure les risques pour la faune sauvage protégée dont certaines espèces d'oiseaux et les chauves-souris ainsi que les nuisances environnementales sur la santé humaine, sonores et surtout visuelles.
- En février 2023, la commune de CERNAY a de nouveau statuer sur ce projet et a émis un avis défavorable à la poursuite de celui-ci.

Cependant, aujourd'hui, à partir du lundi 4 mai 2026 et jusqu'au mercredi 10 juin 2026 inclus, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cernay, a lieu afin de recueillir tous les avis.

De plus, les communes dans un périmètre proche de la commune de CERNAY doivent également délibérer afin d'émettre leur avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis défavorable à la poursuite de ce projet,
- Donne tout son soutien à la commune de CERNAY afin que ce projet soit abrogé.

Copie de la présente sera adressée au receveur municipal

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Valérie LEAU